

saint-pardoux-soutiers

Un terrain mis à disposition pour une « cabane de chasseur »

Les élus ont validé, lors du conseil municipal du mercredi 7 décembre 2022, la mise à disposition du terrain de l'ancienne déchèterie de Château-Bourdin à l'association des chasseurs. Ils allouent 18.000 €, pour la viabilisation du terrain et le financement d'une partie du coût de la cabane de 50 m² achetée par l'Acca. Elle permettra la gestion du gros gibier dans les normes. Le local accueillera une chambre froide. « LACCA est une association qui compte 60 adhérents et aide à la régulation du gros gibier sur le territoire. C'est un bon signal du point de vue sanitaire », explique Johann Barranger, maire.

Lotissements. Suite à l'acquisition de plusieurs terrains en vue de créer deux nouveaux lotissements, les élus ont voté la création de deux budgets annexes: le budget Lotissement de la Vallée, « lotissement communal à connotation environnementale » face à la Bazonnaire et le budget annexe Lotissement des Frênes, qui se trouvera près de la boulangerie. Le permis d'aménager sera déposé pour envisager les premières études en 2023.

Travaux. Les travaux de la maison Francette dans le bourg de Soutiers se terminent sur les aménagements extérieurs. Les élus ont voté un avenant pour des travaux de reprises de tranchées et d'encrochement pour un montant de 5.250 €.

Tarifification des salles communales. Une stagnation des tarifs depuis deux ans et une inflation galopante amènent les élus à voter une augmentation jugée modérée concernant la salle du Foyer rural. Concernant les autres salles, l'augmentation pèsera plus spécifiquement sur les usagers hors commune. Le terrain de padel bientôt en service sera accessible gratuitement. Une caution sera demandée pour avoir accès aux raquettes. Les associations de la commune continueront de bénéficier de la gratuité des salles communales. L'opportunité de mettre en place un forfait chauffage sur la saison hivernale a été abordée. Ce sujet reste à l'état de réflexion. Les tarifs modifiés à partir du 1^{er} janvier seront consultables en mairie ainsi que les modalités de location.

École. Les élus ont validé la participation de 30 élèves de l'école du Lavoisier, au dispositif « Orchestre à l'école » en partenariat avec le Carug, la communauté de communes Parthenay-Gâtine et l'école de musique de Parthenay. Les élèves de CE1-CE2 apprendront à jouer d'un instrument avec des intervenants extérieurs durant 3 ans à raison de 2h par semaine, 30 semaines par an. Aucune participation financière ne sera demandée aux familles. La commune participera à hauteur de 5.000 € maximum par an.